

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES**



Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue le **5 juin 2017** à l'hôtel de ville, à **13 h 30** et à laquelle sont présents le maire Monsieur Guy Jasmin, la conseillère et conseillers suivants : Madame Andrée Brosseau, ainsi que messieurs Jacques Delisle, Christian Thauvette et Patrick Delforge, le tout formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Guy Jasmin.

Absences motivées : la conseillère Madame Nathalie Clermont, le conseiller Monsieur Jacques Biron.

Est également présent Monsieur Luc Laberge, directeur général et greffier qui prend note des délibérations.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation et ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adjudication. Contrat d'installation de toilette à mobilité réduite pour la caserne incendie;
4. Adjudication. Travaux de pulvérisation de chaussée de la Montée Chénier (tronçon ouest);
5. Adjudication. Travaux de resurfaçage des rues Principale, du Parc et chemin du Fleuve;
6. Adjudication. Contrat d'achat d'un rouleau de pavage;
7. Parole au public;
8. Levée de la séance.

**190-06-2017
Validation et ouverture de la séance extraordinaire.**

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément au règlement n° 335 « Règlement de régie interne du Conseil » à l'article 4, paragraphe 4.1 et 4.2 ;

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Patrick Delforge,
Et résolu**

D'accepter et d'ouvrir la séance extraordinaire à 13 h 34.

ADOPTÉE à l'unanimité

**191-06-2017
Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire**

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Christian Thauvette,
Et résolu**

QUE,
le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

**192-06-2017
Adjudication. Contrat d'installation de toilette à mobilité réduite pour la caserne incendie**

ATTENDU QUE le superviseur des Services du génie et de la voirie a demandé des prix auprès de quatre (4) fournisseurs;

ATTENDU QUE seulement un (1) fournisseur a déposé une demande de prix et que le résultat est le suivant;

NOM DU FOURNISSEUR	PRIX (incluant les taxes)
CONSTRUCTION YVES LALONDE	40 900.05 \$

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par à l'unanimité,
Et résolu**

QUE,

le Conseil **REPORTE** pour manque de soumissionnaire la demande de prix pour le contrat d'installation de toilette à mobilité réduite pour la caserne incendie.

ADOPTÉE à l'unanimité

193-06-2017

Adjudication. Travaux de pulvérisation de chaussée de la Montée Chénier (tronçon ouest)

ATTENDU QUE le conseil a approuvé la résolution n° 178-05-2017 lors de sa séance ordinaire du 9 mai 2017 autorisant le superviseur des Services du Génie et de la voirie à procéder à un lancement d'appel d'offres pour des travaux de pulvérisation de chaussée de la Montée Chénier (tronçon ouest).

ATTENDU QUE l'appel d'offres n° 2017-10-INV a été envoyé à trois (3) fournisseurs;

ATTENDU QUE seulement deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission à la date limite du 2 juin 2017 et que les résultats sont les suivants;

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX (incluant les taxes)
ROXBORO	96 168,54 \$
ALI CONSTRUCTION	70 985,57 \$

ATTENDU QUE les soumissionnaires sont en règle avec le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);

ATTENDU QUE le superviseur des Services du génie et de la voirie a analysé les soumissions reçues et les déclarent conformes à l'appel d'offres n° 2017-10-INV;

ATTENDU QUE le superviseur des Services du génie et de la voirie recommande au Conseil l'adjudication du contrat à la compagnie Ali Construction, plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres no 2017-10-INV;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Patrick Delforge,
Et résolu**

QUE,

le Conseil entérine les soumissions reçues et octroi le contrat pour des travaux de pulvérisation de chaussée de la Montée Chénier (tronçon ouest) à la compagnie «**ALI CONSTRUCTION**» plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres no 2017-10-INV, au montant de 70 985,57 \$;

ET QUE,

la dépense nette soit imputée à même le surplus.

ADOPTÉE à l'unanimité

194-06-2017

Adjudication. Travaux de resurfaçage des rues Principale, du Parc et chemin du Fleuve

ATTENDU QUE le conseil a approuvé la résolution n° 179-05-2017 lors de sa séance ordinaire du 9 mai 2017 autorisant le superviseur des Services du Génie et de la voirie à procéder à un lancement d'appel d'offres pour des travaux de resurfaçage des rues Principale, du Parc et chemin du Fleuve ;

ATTENDU QUE seulement trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission à la date limite du 2 juin 2017 et que les résultats sont les suivants;

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX (incluant les taxes)
ROXBORO	298 659,05 \$
ALI CONSTRUCTION	211 851,67 \$
SINTRA	308 096,10 \$

ATTENDU QUE les soumissionnaires sont en règle avec le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);

ATTENDU QUE le superviseur des Services du génie et de la voirie à analyser les soumissions reçues et les déclarent conformes à l'appel d'offres n° 2017-11;

ATTENDU QUE le superviseur des Services du génie et de la voirie recommande au Conseil l'adjudication du contrat à la compagnie Ali Construction, plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres no 2017-11;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Jacques Delisle,
Et résolu**

QUE,

le Conseil entérine les soumissions reçues et octroi le contrat pour des travaux de resurfaçage des rues Principale, du Parc et chemin du Fleuve à la compagnie «**ALI CONSTRUCTION** » plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres no 2017-11, au montant de 211 851,67 \$;

ET QUE,

la dépense nette soit imputée à même le surplus.

Le vote est demandé sur cette résolution :**POUR**

Jacques Delisle

Christian Thauvette

Patrick Delforge

CONTRE

Andrée Brosseau

ADOPTÉE à la majorité

195-06-2017

Adjudication. Contrat d'achat d'un rouleau de pavage

ATTENDU QUE le conseil a approuvé la résolution n° 187-05-2017 lors de sa séance ordinaire du 9 mai 2017 autorisant le contremaître du Service des travaux publics à procéder à un lancement d'appel d'offres pour l'achat d'un rouleau de pavage ;

ATTENDU QUE seulement deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission à la date limite du 2 juin 2017 et que les résultats sont les suivants;

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX (incluant les taxes)
INSTA-MIX	25 869.38 \$
NORTRAX	28 628.78 \$

ATTENDU QUE les soumissionnaires sont en règle avec le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);

ATTENDU QUE le contremaître du Service des travaux publics a analysé les soumissions reçues et les déclare conformes à la demande de prix

ATTENDU QUE le contremaître du Service des travaux publics recommande au Conseil l'adjudication du contrat à la compagnie Insta-Mix, plus bas soumissionnaire conforme à la demande de prix

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Patrick Delforge,
Et résolu**

QUE,

le Conseil entérine les soumissions reçues et octroi le contrat pour l'achat d'un rouleau de pavage à la compagnie «**INSTA-MIX**» plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 25 869,38 \$;

ET QUE,

la dépense nette soit imputée au fonds de roulement pour une période de sept (7) ans.

ADOPTÉE à l'unanimité

7. PAROLE AU PUBLIC

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

196-06-2017)
Levée de la séance extraordinaire du 5 juin 2017

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Christian Thauvette,
Et résolu**

QUE,

la séance extraordinaire du 5 juin 2017 soit et est levée à 14 h 00.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE COTEAU-DU-LAC

(s) *Guy Jasmin*

*Guy Jasmin
Maire*

(s) *Luc Laberge*

*Luc Laberge
Directeur général et greffier*